

	I_Conditions d'acceptation	date : 02/01/2025 page : 1 de 3 version : 12.0
---	-----------------------------------	--

BELGIQUE :

Sont refusés :

- Citernes et fûts qui ne répondent pas aux conditions d'acceptation (tableaux ci-après)
- DTQD (Déchets Toxique en Quantité Dispersée) : chiffons/absorbants souillés, emballages vides ou non, tubes de graisses, piles, ...
- Matières radioactives
- Munitions sauf douilles **VIDES** et obus **VIDES** si **livrées séparément**
- Cylindres et bouteilles de gaz et tout autre objet explosif à bouchon
- Machines à métaux (tours, fraiseuses, ...) qui n'ont pas été débarrassées de leurs fluides de système (l'huile, fluides caloporteurs, ...)
- Les moteurs de voitures et de camions non dépollués et de manière générale tout matériel non dépollué, contenant des liquides (ex : chariot élévateur)
- Transformateurs (à l'exception des transformateurs qui ont été débarrassés de leur huile et à condition que ceux-ci n'aient contenus que de l'huile minérale, et non pas d'huile contenant des PCB, avec analyses)
- DEEE (Déchets des équipements électriques et électroniques) non dépollué (ex : présence de condensateur contenant des PCB ou PCT, gaz frigorigène, ...), sauf autorisé dans le permis – selon le site (**apports séparés**).
- Toutes les piles/batterie (lithium, alcaline, ...) **sauf :**
 - Les piles contenues dans les DEEE à dépolluer (**DEEE livrés séparément**)
 - Batteries présentes dans les VHU à dépolluer (centre agréé),
 - Les batteries au plomb et batteries de chariot élévateur **livrées séparément**
- Le matériel contenant plus de 50 ppm de PCB
- Les poudres/produits auto-échauffants/auto-inflammables (ex : magnésium, poudre d'aluminium, ...).
- Produits contenant de l'amiante et/ou fibrociment
- Les coffres-forts non ouverts.

<u>Amendes¹</u>	Belgique
batteries dans la matière à broyer/cisailler/compacter : batteries lithium de taille ≥ 10cm déchets autres que métaux :	€ 50/batterie € 50/batterie Dédution de la quantité estimée à la réception (€ 180/t)
Pneus dans la matière à broyer :	20 kg/pneu 40 kg/ pneu camionnette 100 kg/pneu camion 75 kg/petit pneu tracteur 150 kg/grand pneu tracteur 200 kg/pneu bull/chargeuse € 50/aérosol
Aérosols présents dans des tournures :	
Dans le cas où des bouteilles de gaz seraient dans les ferrailles : Bouteille gaz butane/propane Bouteille gaz oxygène, CO ₂ , N, He Bouteille gaz acétylène Bouteille non identifiable ou non mentionnée ci-dessus	€ 25/bouteille € 90/bouteille € 400/bouteille € 500/bouteille

¹ A titre indicatif, les amendes peuvent être adaptées au cas par cas.

	I_Conditions d'acceptation	date : 02/01/2025 page : 1 de 3 version : 12.0
---	-----------------------------------	--

FRANCE:

Sont refusés :

- Réservoirs et fûts qui ne répondent pas aux conditions d'acceptation (tableaux ci-après)
- DTQD (Déchets Toxique en Quantité Dispersée) : chiffons/absorbants souillés, emballages vides ou non, tubes de graisses, piles, ...
- Matières radioactives
- Munitions sauf douilles **VIDES** et obus **VIDES** si **livrées séparément**
- Cylindres à gaz, bouteilles de gaz et tout autre objet explosif avec bouchon
- Machines de métaux (tours, fraiseuses, ...) qui n'ont pas été débarrassées de leurs fluides de système (huile, fluides caloporteurs, ...)
- Les moteurs de voitures et de camions non dépollués et de manière générale tout matériel non dépollué (à l'exception des VHU entrant en centre agréé), contenant des liquides (ex : chariot élévateur)
- Transformateurs (à l'exception des transformateurs qui ont été débarrassés de leur huile et à condition que ceux-ci n'aient contenus que de l'huile minérale, et non pas d'huile contenant des PCB, avec analyses).
- DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques) contenant des gaz frigorigènes, non dépollués
- Toutes les piles/batterie (lithium, alcaline, ...) **sauf** :
 - Les piles contenues dans les DEEE à dépolluer (**DEEE livrés séparément** dans le cadre des contrats avec les éco-organismes)
 - Batteries présentes dans les VHU à dépolluer (centre agréé),
 - Les batteries au plomb, batteries de chariot élévateur et batteries lithium **livrées séparément**
- Le matériel contenant plus de 50 ppm de PCB.
- Les poudres/produits auto-échauffants/auto-inflammables (ex : magnésium, poudre d'aluminium, ...).
- Produits contenant de l'amiante et/ou fibrociment
- Les coffres-forts non ouverts
- Les VHU dont la situation administrative présente une opposition ou un gage
- Les morceaux de VHU intégrant usuellement un numéro de châssis ou VHU coupé en 2, non accompagnés d'un justificatif de propriété au sens de l'article R322-4 et/ou R322-9 du code de la route (certificat d'immatriculation ou à défaut un document officiel prouvant que le certificat d'immatriculation ne peut être fourni, ou la justification de propriété du véhicule)
- Les VHU sans dossiers administratif complet (carte grise et cessions multiples éventuelles ou à défaut soit un document officiel prouvant que le certificat d'immatriculation ne peut être fourni, soit la justification de propriété du véhicule)
- Toute autre matière interdite dans l'arrêté préfectoral

Amendes¹	France
batteries dans la matière à broyer/cisailler/compacter : batteries lithium de taille ≥ 10cm déchets autres que métaux :	€ 50/batterie € 50/batterie Déduction de la quantité estimée à la réception (€ 180/t)
Pneus dans la matière à broyer :	20 kg/pneu 40 kg/ pneu camionnette 100 kg/pneu camion 75 kg/petit pneu tracteur 150 kg/grand pneu tracteur 200 kg/pneu bull/chargeuse € 50/aérosol
Aérosols présents dans des tournures : Dans le cas où des bouteilles de gaz seraient dans les ferrailles : Bouteille gaz butane/propane Bouteille gaz oxygène, CO ₂ , N, He Bouteille gaz acétylène Bouteille non identifiable ou non mentionnée ci-dessus	€ 25/bouteille € 90/bouteille € 400/bouteille € 500/bouteille

¹ A titre indicatif, les amendes peuvent être adaptées au cas par cas.



I_Conditions d'acceptation

date : 02/01/2025
page : 2 de 3
version : 12.0

CONDITIONS D'ACCEPTATION POUR RESERVOIRS

	Sortes de réservoirs, par grandeur		
	0 - 1000 litres	moins de 8,5 mètres diamètre moins de 2,5 mètres paroi pas exagéré	plus de 8,5 mètres diamètre plus de 2,5 mètres paroi épais
Traitement:	Kondirator - Zerdirator	Cisaille	à découper
Différents produits	Mesures de sécurité, d'environnement et de qualité		
gasoil,fioul, mazout, huile danger d'incendie pas de danger d'explosion	- ouvrir les trous d'homme - couvercles doivent être enlevés - enlever les conduites et les bouchons - citerne doit être VIDE ET SECHE - fûts et pots doivent être nettoyés - renseignement requis par fournisseur	- ouvrir les trous d'homme ou prévoir un orifice de 50 cm (pour prise par grue) - citerne doit être VIDE ET SECHE - renseignement requis par fournisseur - attestation de nettoyage	- ouvrir les trous d'homme ou prévoir un orifice de 50 cm (pour prise par grue) - citerne doit être VIDE ET SECHE - renseignement requis par fournisseur - attestation de nettoyage (firme spécialisée)
essence, kérosine danger d'incendie (production de vapeurs)	- ouvrir les trous d'homme - enlever les conduites et les bouchons - citerne doit être VIDE et SECHE - renseignement requis par fournisseur	- ouvrir les trous d'homme ou prévoir un orifice de 50 cm (pour prise par grue) - citerne doit être VIDE et SECHE - renseignement requis par fournisseur - attestation de nettoyage - attestation de dégazage + date + heure + échéance - livraison de lundi à jeudi, et pas avant les jours fériés et les vacances	- ouvrir les trous d'homme ou prévoir un orifice de 50 cm (pour prise par grue) - citerne doit être VIDE et SECHE - renseignement requis par fournisseur - attestation de nettoyage (firme spécialisée) - attestation de dégazage datant de moins de 24h - livraison de lundi à jeudi, et pas avant les jours fériés et les vacances
gaz, GPL, propane, butane danger d'incendie danger d'explosion	- ouvrir les trous d'homme - enlever les conduites et les bouchons - citerne doit être VIDE et SECHE - renseignement requis par fournisseur	- ouvrir les trous d'homme ou prévoir un orifice de 50 cm (pour prise par grue) - citerne doit être VIDE et SECHE - renseignement requis par fournisseur - attestation de nettoyage - attestation de dégazage + date + heure + échéance - livraison de lundi à jeudi, et pas avant les jours fériés et les vacances	- ouvrir les trous d'homme ou prévoir un orifice de 50 cm (pour prise par grue) - citerne doit être VIDE et SECHE - renseignement requis par fournisseur - attestation de nettoyage (firme spécialisée) - attestation de dégazage datant de moins de 24h - livraison de lundi à jeudi, et pas avant les jours fériés et les vacances

	I_Conditions d'acceptation	date : 02/01/2025 page : 3 de 3 version : 12.0
---	-----------------------------------	--

CONDITIONS D'ACCEPTATION POUR RESERVOIRS

	Sortes de réservoirs, par grandeur		
	0 - 1000 litres	moins de 8,5 mètres diamètre moins de 2,5 mètres paroi pas exagéré	plus de 8,5 mètres diamètre plus de 2,5 mètres paroi épais
Traitement:	Kondirator - Zerdirator	Cisaille	à découper
Différents produits	Mesures de sécurité, d'environnement et de qualité		
<i>produits chimiques</i>	- est à régler au préalable (basculer + contremaitre + conseil-prévention) - renseignement complet - présentation des fiches de sécurité du produit - consultation d'une firme de nettoyage spécialisée est à recommander		

EXIGENCES GENERALES POUR CITERNES:

- TOUTES LES CITERNES DOIVENT ÊTRE VIDES (**donc aucun résidu ou fluide**)
- TOUTES LES CITERNES DOIVENT ÊTRE OUVERTES POUR CONTRÔLE
- LES CITERNES NE DOIVENT PRESENTER AUCUN RISQUES D'EXPLOSION (**CERTIFICAT DE DEGAZAGE LE CAS ECHEANT <24h**)
- saleté et matière d'isolation sur les citernes = déchets qui seront déduits
- Faites attention aux citernes à double paroi: le liquide intermédiaire doit être vidangé, ou retour de la citerne
- les citernes ne peuvent pas être nettoyées sur notre chantier

LES CITERNES QUI ONT ETE NETTOYEES PEUVENT, DE MANIERE EXCEPTIONNELLE, ETRE LIVREES COMPRESSEES SI ELLES MESURENT AU MAXIMUM 2 METRES DE LARGEUR, 8 METRES DE LONGUEUR ET LES OUVERTURES DOIVENT ETRE EN HAUT!!!!

SECURITE GENERALE: N'ENTREZ JAMAIS DANS UNE CITERNE DEGAZEE: risque d'asphyxie